

COMPTE RENDU REUNION CAPPEI Beauvais

Mercredi 5 avril 2017

Enjeux :

- Accompagner l'évolution du système français en cohérence avec la Convention des Nations Unies et les orientations européennes
- Sortir d'une logique d'options catégorisées par type de troubles (fin des options E,G...)
- Former des personnes ressources pour des établissements inclusifs
- Proposer une formation commune aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés.

Le référentiel de compétences :

- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- Exercer une fonction de personne ressources dans des situations diverses

La structure de la nouvelle formation :

Total de 300 heures + environ 100 H supplémentaires, proposées de droit, dans les 5 ans après l'obtention du CAPPEI pour compléter sa formation

- Tronc commun de 144 H sur les compétences transversales
- 2 modules de spécialisation (approfondissement) obligatoires de 52 H (Total : 104H)
- 1 module de professionnalisation dans l'emploi de 52 H

Lieu de la formation : Elle sera certainement proposée en ESPE (Amiens ou Beauvais) les lundis et mardis par période de 3 semaines et certains modules seront à faire à l'INS HEA de Suresnes.

→ Accompagnement d'un tuteur : 24 H de formation avec votre tuteur en ESPE (entre le 17 juin et le 7 juillet 2017)

Déclinaison des 24 H :

- 6 H : présentation de la formation et du tuteur
- 4 H : Observation chez le tuteur
- 6 H : Observation et mise en œuvre pédagogique dans la classe du tuteur ou chez un collègue dans la professionnalisation que vous aurez choisi
- 8 H : Parcours dédié sur Magistère

Comment se déroulera l'examen de passation ?

Tout en 1 journée et il faudra avoir la moyenne à toutes les épreuves (notes non compensatoires). Jury composé de 4 personnes.

1. Présentation d'une séance pédagogique de classe de 45 min, suivie d'un entretien de 45 min.
2. Présentation d'un dossier personnel pendant 15 min, puis entretien de 45 min. Dossier de 25 pages dans lequel pourra figurer des documents utiles au quotidien dans votre pratique de classe. Il s'agira d'un écrit réflexif sur sa pratique.
3. Présentation d'une action conduite en tant que personne ressource (20 min) + échanges (10 min)

Il s'agira de mettre en avant un support (vidéo, écrit) que vous utiliserez, en tant que personne ressource dans l'accompagnement des équipes.

COMMENT POSTULER SUR UN POSTE ?

Suite à la seconde phase du mouvement, une liste des postes restant vacants sera éditée.

Si vous êtes intéressé(e)s, faire un courrier à l'Inspecteur d'Académie s/c de votre IEN.

Votre IEN émettra un avis et vous rencontrera si nécessaire.

Moyens : 12 ETP (Emploi Temps Plein) sont prévus

Prochaine réunion de l'administration : Fin mai (date à déterminer)

Foires aux questions :

- *Je passe le CAPA-SH cette année, comment cela se passera l'an prochain si j'échoue ?*

Vous aurez le choix, l'an prochain de le repasser ou bien de passer le CAPPEI.

- *Est-il possible de passer le CAPPEI en candidat libre ?*

Oui, il faudra postuler de la même façon. Cependant, il n'y aura aucun accompagnement de tuteur, possibilité d'un accompagnement des CPC si on a déjà eu une formation CAPA-SH.

- *Comment seront choisis les candidats ?*

Comme toute demande de poste, cela se déterminera au barème.

- *Je passe le CAPA-SH cette année, si j'échoue, serai-je prioritaire sur le poste que j'occupe actuellement ?*

Oui car le poste sera bloqué 1 an en cas d'échec.

- *Si j'obtiens la formation CAPPEI en 2017/2018, et que je suis titulaire de mon poste actuel, si j'échoue, pourrai-je retourner dans ma classe ?*

Pendant votre année de formation, votre poste actuel sera attribué de façon provisoire. En cas d'échec, vous retrouverez votre poste à l'issue de l'année de formation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 60@se-unsa.org ou contactez l'administration à poleashsecretariat60@ac-amiens.fr

SE-Unsa Oise

sections.se-unsa.org/60

03.44.48.31.29

se-unsa.org